

Verkéiersverbond

Comité des usagers



27.04.2011

Historique

- Règlement Grand-Ducal du 9 juillet 2007 déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du comité des usagers de transport publics
- Réunion de concertation entre le Verkéiersverbond, les opérateurs et les entités promouvant les transports publics lors de la semaine européenne de mobilité 2010.
- ➔ constat principal de la réunion était la détermination d'un comité des usagers, représentant des usagers des transports publics au lieu de représentant d'organisations et d'opérateurs.
- ➔ cet objectif nécessite un nouveau règlement à prévoir modifiant le Règlement Grand-Ducal actuel.

Rôle et objectifs

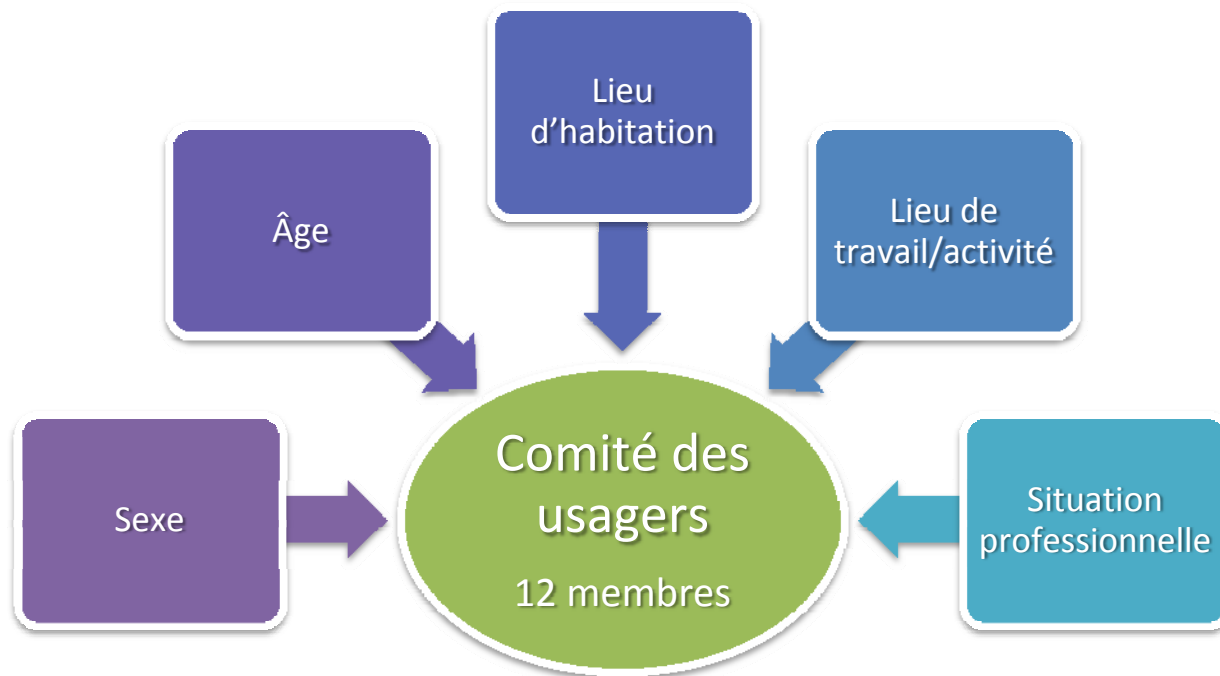
- représente les intérêts des divers groupes d'usagers des transports en commun.
- rassemble les propositions d'amélioration de ses membres et des usagers en général.
- fait des suggestions et propositions de mesures visant l'amélioration de la situation générale.
- informe le public sur les travaux du comité des usagers par le biais de communiqués de presse.

Composition

- Le comité des usagers constitue un lien indépendant entre les usagers des transports en commun et le Verkéiersverbond. Si nécessaire, il est conseillé dans son travail par les exploitants et les autorités organisatrices.
- Le comité des usagers est composé de 12 personnes.
- La composition du comité des usagers doit être représentative suivant les critères tels que le sexe, l'âge, le lieu d'habitation et le lieu de travail ou d'activité ainsi qu'à la situation des personnes (en activité, pensionné, élève ou étudiant ou autre).
- Les membres du comité des usagers sont bénévoles.
- Ils sont élus pour une période de trois ans.
- Ils procèdent à l'élection d'un porte-parole et d'un suppléant. Le porte-parole, respectivement son suppléant, représente le comité des usagers vers l'extérieur.

Critères de sélection

Tirage au sort tenant en compte les critères de sélection suivants:



Organisation et méthode de travail

- Le comité des usagers siège tous les six mois. Les séances ne sont pas publiques.
- Les séances sont animées par un modérateur externe.
- Le Verkéiersverbond met à disposition la salle de réunion, y compris l'équipement nécessaire.
- Les coûts organisationnels sont couverts par le Verkéiersverbond.
- Les membres qui optent pour les transports en commun pour se rendre aux réunions se voient rembourser le prix du trajet.
- Les suggestions, indications et décisions du comité des usagers sont transmises, pour prises de position et suivi, aux organes compétents (p.ex. exploitants, autorités organisatrices, ministères, etc..).

Appel de candidatures

Campagne d'information:

- prévue en juin/juillet 2011
- presse & média
- www.mobiliteit.lu

Sur base des candidatures obtenues :

- choix des membres par tirage au sort en tenant compte des critères de composition fixés

Première réunion du comité des usagers prévue pour septembre 2011



The image shows a form titled "Demande pour la participation au comité des usagers du Verkeersverbond" (Request for participation in the user committee of the Transport Association). The form is in French and includes fields for personal information such as name, address, phone, and email. It also contains several questions with checkboxes and radio buttons regarding public transport usage and frequency. At the bottom, there is a section for the signature and date. The form is accompanied by two small icons of a bus and a train.

Verkéiersverbond

Comité des usagers



22.04.2011